



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

SNCF

Question écrite n° 79008

Texte de la question

M. Jean-François Lamour appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les très nombreux dysfonctionnements du logiciel Ulysse concernant la gestion et le remboursement des états de frais de déplacement des personnels de son administration. En rupture de fonctionnement depuis de très nombreuses semaines, il lui demande quand les trois services du secrétariat général intervenant en la matière (le SAAM, bureau budgétaire et financier en tant que gestionnaire, la DAF, bureau de la comptabilité de l'enseignement scolaire A2 en tant qu'ordonnateur et la STSI, sous-direction des systèmes d'information en charge des applications Ulysse et Chorus) seront en mesure d'accomplir leur mission. En cas d'impossibilité, il lui demande de lui faire connaître la solution de remplacement.

Texte de la réponse

Le logiciel Ulysse, permettant de gérer les déplacements temporaires est parfaitement fonctionnel. Plus de 300 000 états de frais ont été validés dans le dispositif début juin. Le logiciel Ulysse s'appuie sur le progiciel interministériel Chorus, coordonné par l'Agence pour l'informatique financière de l'État (AIFE), pour déclencher les paiements. Chorus a connu quelques difficultés, ce qui explique les dysfonctionnements, mais les problèmes semblent désormais réglés.

Données clés

Auteur : [M. Jean-François Lamour](#)

Circonscription : Paris (13^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 79008

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 18 mai 2010, page 5449

Réponse publiée le : 24 août 2010, page 9295